# Le projet L.I.V

Phase I: Inventaire des chemins et sentiers





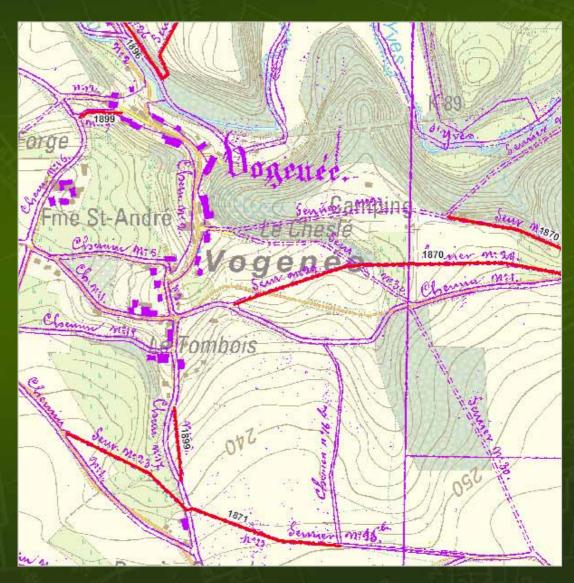






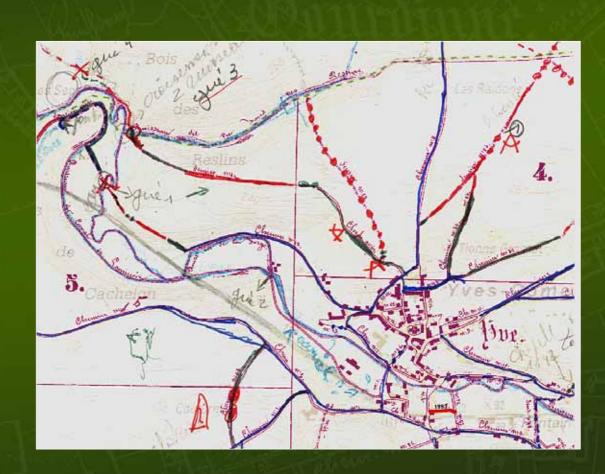
#### 1. Actualisation administrative des atlas vicinaux

- Géoréférencement des atlas des chemins vicinaux de 1841
- Actualisation administrative des atlas des chemins vicinaux de 1841



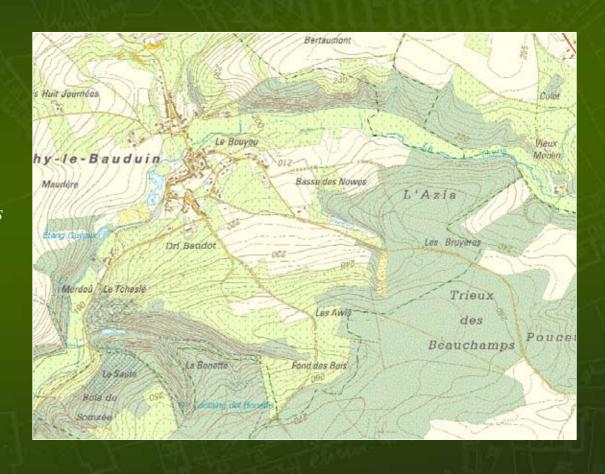
### 2. Le repérage de terrain

- Travail de repérage des chemins et sentiers publics ou supposés publics sur le terrain
- Symbolisation de ceux-ci sur la carte IGN 1/10.000



### 3. Adéquation avec d'autres données

- Le cadastre permet de vérifier :
  - Le statut des voiries nonreprises à l'atlas
  - La distinction entre les propriétés privées et les domaines privés des pouvoirs publics (bois communaux, forêts domaniales...)
  - Certaines servitudes
  - Le statut de certains tronçons d'anciennes lignes SNCB
- La carte IGN



### 4. Consultation des services administratifs compétents

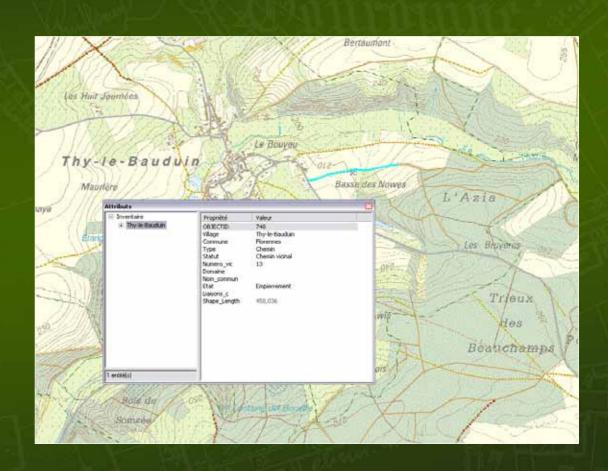
- Le service voyer du Service Technique Provincial
- Les services urbanisme/environnement de l'administration communale
- Les agents de la Division
  Nature et Forêts



### 5. Digitalisation des résultats

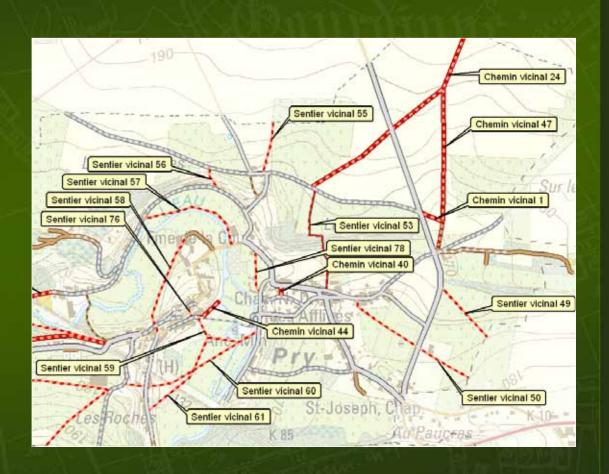
Chaque segment de voirie est encodé en reprenant :

- Le nom de l'ancienne commune
- Le nom de la commune après fusion
- Le type de voirie
- Le statut de la voirie
- Le nom commun de la voirie
- L'état de le voirie
- La longueur de la voirie



### 6. Représentation cartographique

• Inventaire des chemins et sentiers d'accès public par ancienne commune

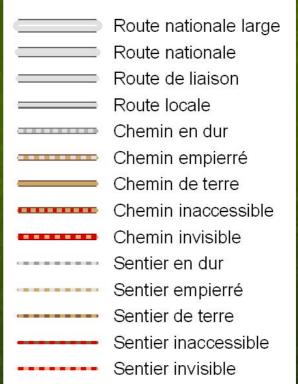


### 6. Représentation cartographique

 Inventaire des chemins et sentiers d'accès public par ancienne commune

### Légende

#### Voiries d'accès public



### 6. Représentation cartographique

- Inventaire des chemins et sentiers d'accès public par ancienne commune
- Statut des chemins et sentiers par ancienne commune



### 6. Représentation cartographique

- Inventaire des chemins et sentiers d'accès public par ancienne commune
- Statut des chemins et sentiers par ancienne commune

### Légende

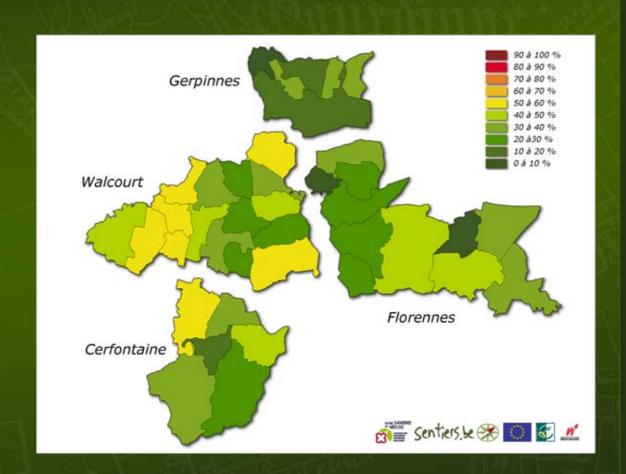
### Statut Chemin vicinal disparu Sentier vicinal disparu Voirie innomée disparue Chemin vicinal Sentier vicinal Voirie innomée Domaine privé des pouvoirs publics autorisé Domaine privé des pouvoirs publics non-autorisé **SNCB** Voirie privée - usage tacite Voirie privée - usage interdit Statut indéfini

### 7. Statistiques

• Tableaux statistiques

• Graphiques

• Cartes statistiques



### 1. Quid de la prescription trentenaire extinctive ?

- Seules les suppressions officielles actées par arrêt de la Députation Permanente au Service Technique Provincial ont été prises en compte.
- Outre la difficulté de prouver la prescription d'un chemin ou d'un sentier, ce n'est pas le rôle de Sentiers.be de le faire.
- Cependant, la prescription trentenaire extinctive a été exceptionnellement prise en compte pour trois cas de figure :
  - Dans le cas des chemins et sentiers traversant la base militaire de Florennes ;
  - Dans le cas des chemins et sentiers dont le tracé actuel est inondé par les Lacs de l'Eaud'Heure ;
  - Dans le cas des chemins et sentiers traversés par une ligne de chemin de fer et dont un accès permettant la continuité du cheminement a été recréé par la SNCB en dehors de toute procédure relative à la loi vicinale de 1841.

#### 2. La valeur des résultats de l'inventaire

- L'inventaire n'a aucune valeur officielle, seulement indicative.
- Malgré un souci permanent de presenter des données les plus précises, l'inventaire est sujet à une marge d'erreur.

3. La classification de la voirie par le code forestier

• La classification de la voirie en forêt obéit au code forestier. Ainsi, le terme de « route » repris dans le code forestier peut correspondre à une route réelle, mais aussi à un chemin plus étroit bétonné ou asphalté.

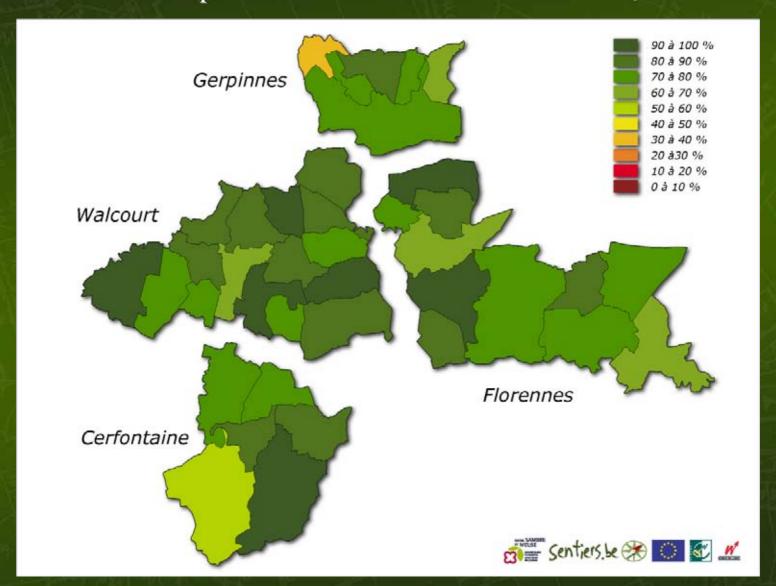


### 4. Les « reliquats »

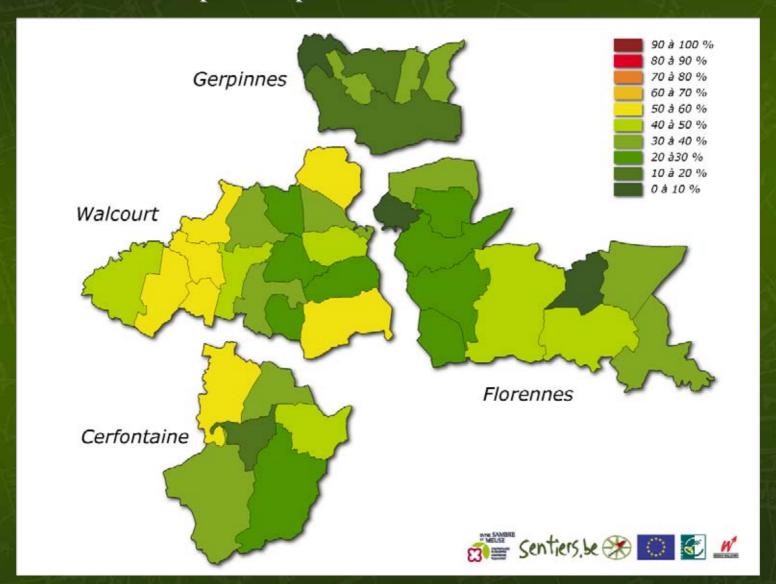
- Le tracé de bon nombre de chemins transformés en routes a été reprofilé
- Les « reliquats » sont les morceaux de l'ancien chemin subsistant de part et d'autre du nouveau tracé
- Certains sont encore utilisés...
- ... la plupart sont invisibles



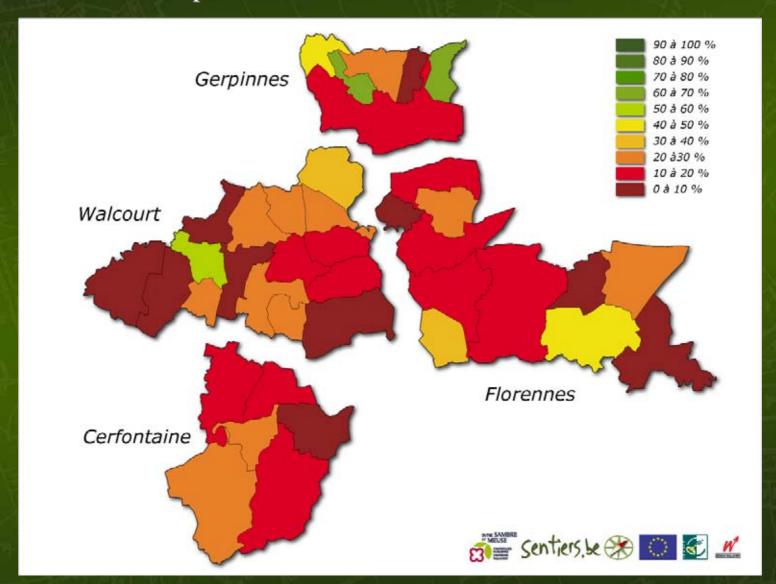
1. Chemins du domaine public accessibles (vs totalité des chemins du domaine public)



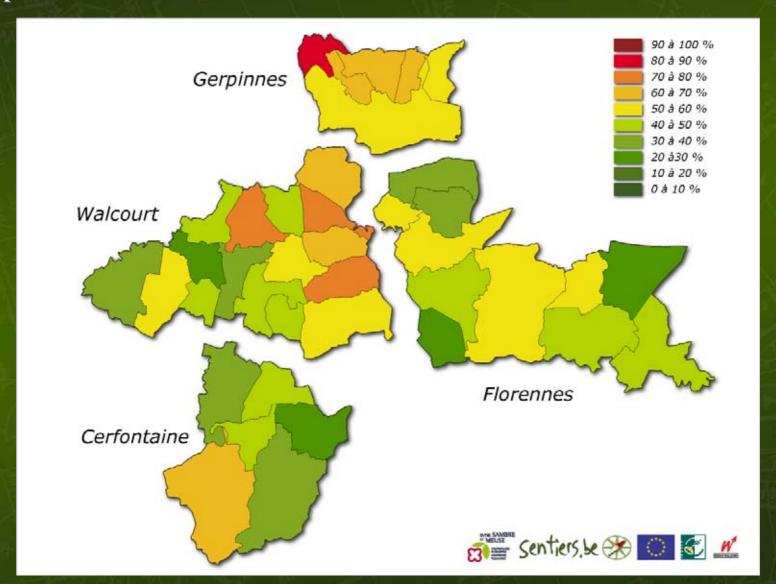
2. Chemins du domaine public asphaltés ou bétonnés (vs chemins accessibles du domaine public)



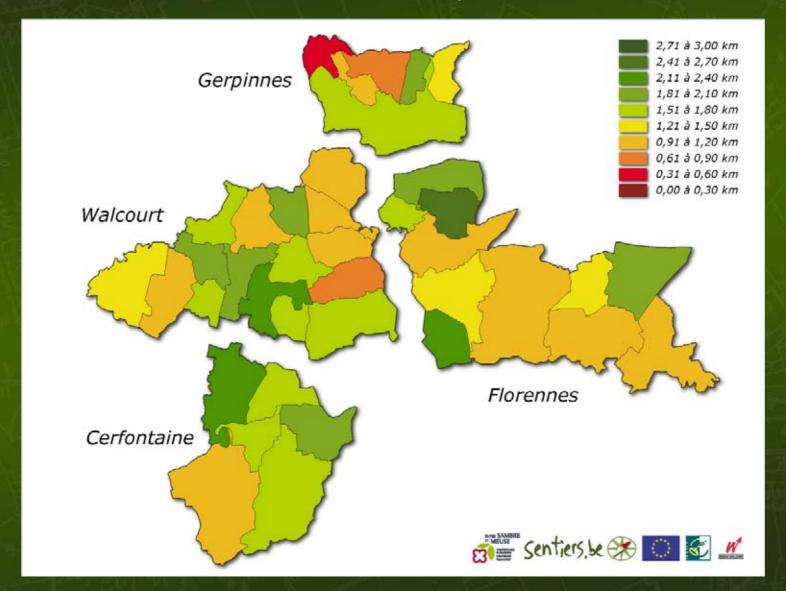
3. Sentiers du domaine public accessibles (vs totalité des sentiers du domaine public)



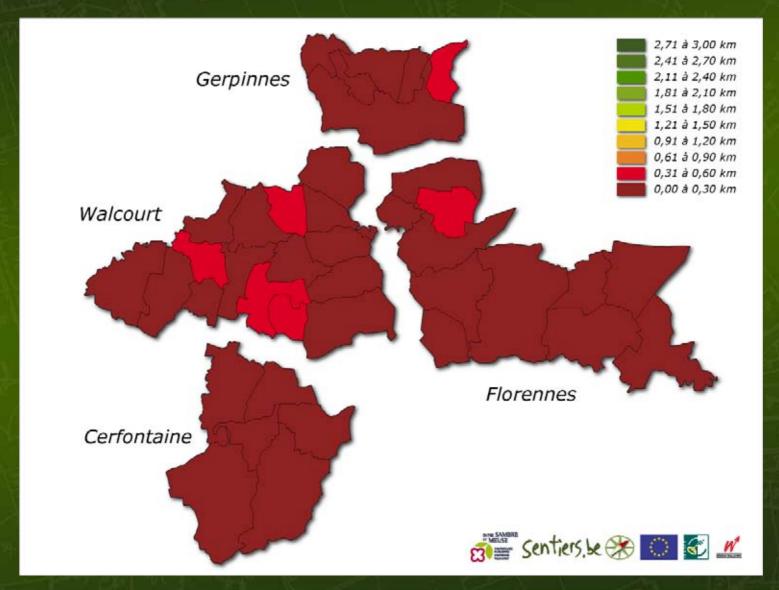
4. Proportion de routes (vs ensemble de la voirie accessible du domaine public)



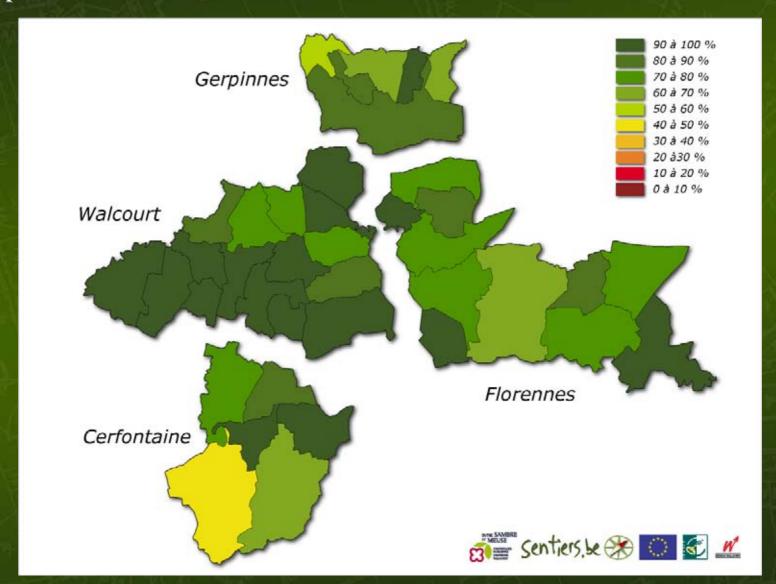
### 5. Densité de chemins accessibles au km² (domaine public)



6. Densité de sentiers accessibles au km² (domaine public)

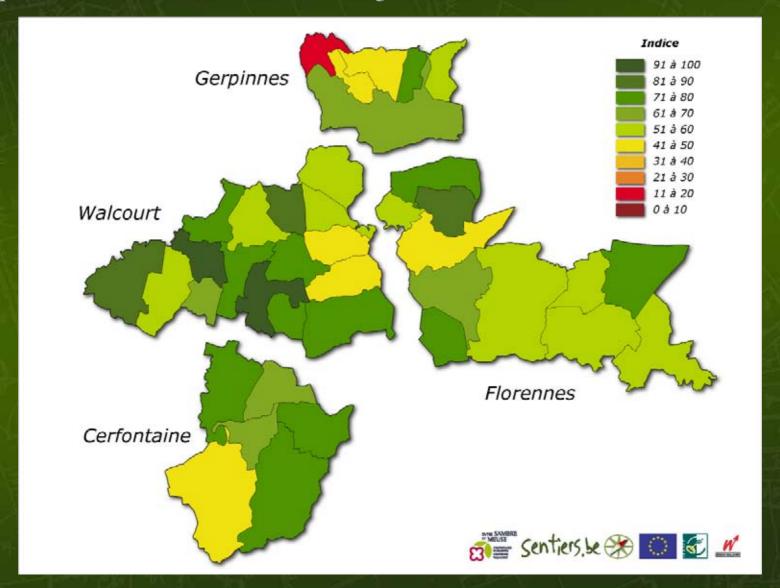


7. Proportion de chemins et sentiers vicinaux (vs totalité des chemins et sentiers)

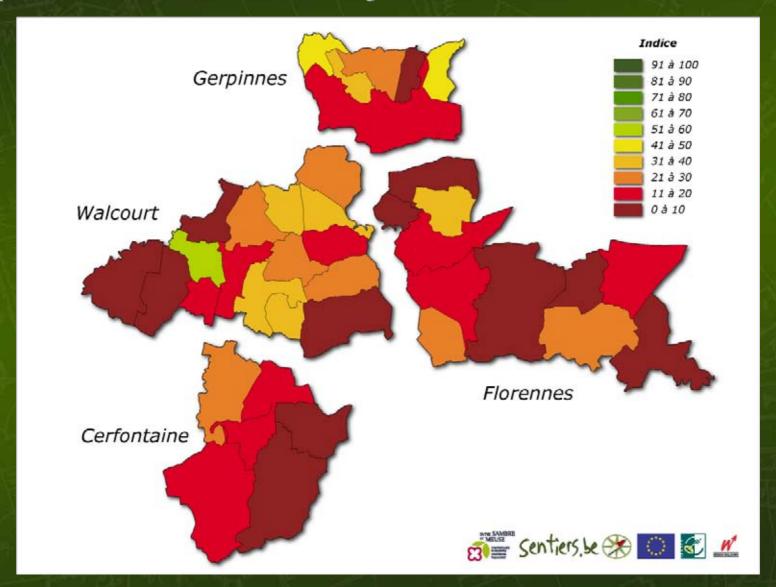




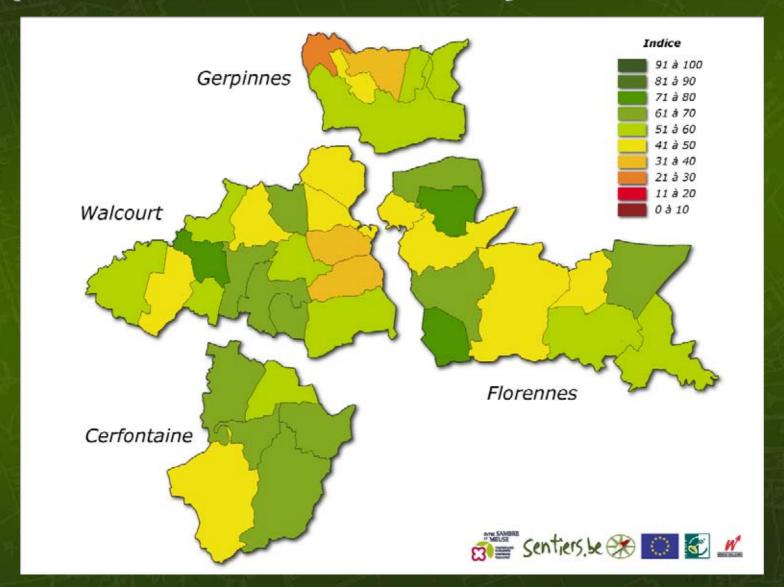
8. Importance des chemins dans les villages (domaine public)



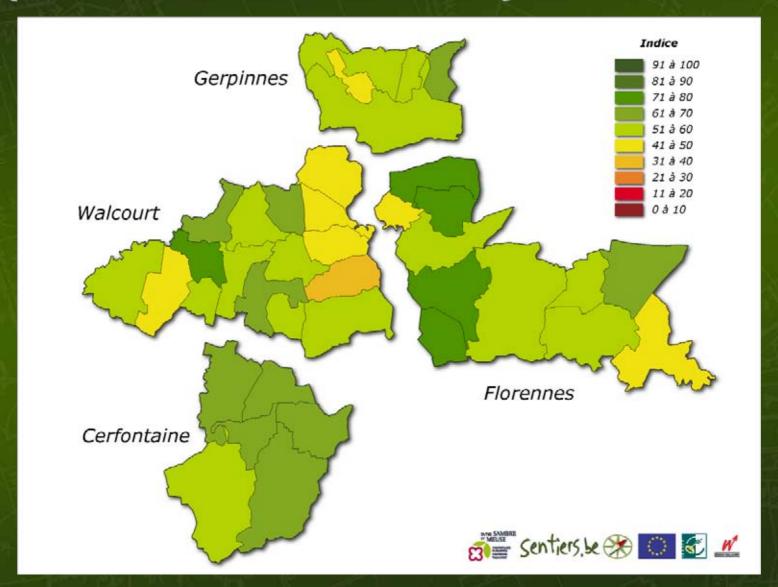
9. Importance des sentiers dans les villages (domaine public)



10. Importance des chemins et sentiers dans les villages (domaine public)



11. Importance des chemins et sentiers dans les villages (domaine public + domaine privé PP autorisé)



#### 12. Quelques chiffres...

• Le territoire du GAL possède 738 km de chemins appartenant au domaine public...

... dont 22% ont disparus soit 160 km

• Si on considère qu'un chemin fait en moyenne 4 m de larges...

... cela donne une superficie de 64 ha de chemins inaccessibles

- soit 17,9 ha pour Cerfontaine

- soit 22,8 ha pour Florennes

- soit 9,2 ha pour Gerpinnes

- soit 15 ha pour Walcourt

• Le territoire du GAL possède 340 km de sentiers appartenant au domaine public...

... dont 83% ont disparus soit 281 km

• Le territoire du GAL possède 1700 km de voiries appartenant au domaine public...

... dont 1078 km sont des chemins et sentiers

• Parmi ces 1078 km de chemins et sentiers, 637 km ont disparus

